

Éléments d'information sur les dispositifs d'amélioration de l'habitat

Rénover ou adapter votre logement ...

Vous prévoyez d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique, adapter votre logement au handicap ou à la perte d'autonomie, réaliser des travaux sur un logement en mauvais état, engager une rénovation énergétique plus poussée (BBC) ?

Les élus du conseil d'agglomération du 13 novembre dernier ont validé un règlement d'aides aux travaux de 500€ à 5 000€ qui entrera en vigueur courant 2020. Ces aides traduisent la volonté d'agir de l'agglomération sur l'habitat dégradé, la rénovation énergétique, les logements vacants, l'acquisition améliorée en centralité et l'habitat indigne.

Ces aides seront soumises aux critères d'éligibilité de l'ANAH. Elles pourront être complémentaires aux aides d'autres partenaires.

Elles s'adresseront aux propriétaires qui occupent leur logement. Les propriétaires de logements mis en location pourront également y prétendre pour réaliser des travaux en vue de proposer un logement de qualité à des ménages modestes en contrepartie d'avantages fiscaux et d'aides publiques.

ARCHE Agglo vous accompagnera dans votre projet par :

- un accompagnement technique personnalisé ;
- la recherche des financements possibles pour équilibrer votre projet (Action logement, le département de la Drôme, l'ANAH ...).

Dès l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, le site internet d'ARCHE Agglo sera mis à jour pour vous apporter les infos complémentaires :

<https://www.archeagglo.fr>



Ministère de la
Transition
Ecologique et
Solidaire



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

